

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011**DELIBERATION N° 2011/06/498****OBJET : Contrat Régional 2009-2013 : Avenant avec la Région Ile-de-France.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2007 approuvant le programme des opérations présentées au Contrat Régional 2009-2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2009 approuvant le plan de financement et l'échéancier de réalisation des travaux,

VU la Commission Permanente de la Région en date du 22 octobre 2009 approuvant le Contrat Régional d'Yerres 2009-2013,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite remplacer une partie de la rue de la Grange par une portion de la rue Charles de Gaulle,

CONSIDERANT que l'enveloppe budgétaire prévue pour ces travaux est revue comme suit :

Rue Pierre Guilbert :	311 983,20 euros HT
Rue de l'Eglise :	226 788,90 euros HT
Rue de la Grange :	264 302,70 euros HT
Rue Charles de Gaulle :	307 852,85 euros HT
TOTAL :	1 110 927,65 euros HT, plafonné à 975 000 euros HT,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le Contrat Régional d'Yerres 2009-2013, conclu avec la Région Ile-de-France, par voie d'avenant,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98


APPROUVE l'avenant n° 1 au Contrat Régional d'Yerres 2009-2013 conclu avec la Région Ile-de-France,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 04/02/11
et de la publication le 04/02/11
Le Maire,

